

à parler d'enseignement, et plus en état d'indiquer les réformes dont notre système d'éducation peut être susceptible. Voilà pourquoi nous ne saurions hésiter, dans l'intérêt de la cause à laquelle nous consacrons l'humble mesure de nos forces, de prier ces dévoués fonctionnaires de bien vouloir faire part aux lecteurs du *Journal de l'Instruction publique* des fruits de leurs études et de leur expérience.

#### AUX INSTITUTEURS.

Le 25 septembre prochain, à 9½ h. de l'avant-midi, il y aura, au lieu ordinaire des séances, réunion des membres de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier.

A. D. LACROIX,  
*Président.*

#### ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

##### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil, en date du 30 juin dernier (1886), de nommer M. Félix Philibert Beauchamp syndic des écoles dissidentes d'Eardley, dans le comté d'Ottawa, en remplacement de M. Alexandre Renaud, qui a quitté les limites de la dite municipalité scolaire.

##### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 30 juin dernier (1886), de modifier l'ordre en conseil No 473, du 23 octobre 1883, au sujet des limites de la municipalité de Saint-Nérée, dans le comté de Bellechasse, en lui donnant les limites qu'a actuellement la paroisse de Saint-Nérée, pour les fins canoniques, telles que désignées dans les décrets de Mgr l'Archevêque de Québec, en date des 16, 18 et 19 mars dernier 1886.

##### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 30 juin dernier (1886), de modifier l'ordre en conseil No 473, du 23 octobre 1883, au sujet des limites de la municipalité de Saint-Nérée, dans le comté de Bellechasse, en lui donnant les limites qu'a actuellement la paroisse de Saint-Nérée, pour les fins canoniques, telles que désignées dans les décrets de Mgr l'Archevêque de Québec, en date des 16, 18 et 19 mars dernier 1886.

##### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date

du 30 juin dernier (1886), d'ériger le canton Suffolk, dans le comté d'Ottawa, en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Municipalité de Suffolk," avec les limites qu'a actuellement le dit canton.

##### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Avis de demande d'érection de municipalité scolaire.*

Eriger en municipalité scolaire l'arrondissement No 2, de la municipalité scolaire de la Longue-Pointe connu sous le nom de "Côte Saint-Léonard" et faisant actuellement partie de la paroisse de "Saint-Léonard de Port Maurice," comté d'Hochelaga, avec les limites qui suivent: au nord-est par la paroisse de la Pointe aux Trembles; au sud-ouest par le chemin public séparant la côte Saint-Michel de la dite côte Saint-Léonard, au nord-ouest par la paroisse de la Rivière des Prairies, et au sud-est par la ligne du trait carré des terres de la côte Saint-Léonard, et de la paroisse de la Longue-Pointe.

##### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 5 juillet courant (1886), de nommer John Harper, écuyer, M. A., de Québec, inspecteur spécial pour les écoles protestantes (académiques et modèles) de la province.

##### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Ecole Polytechnique de Montréal.*

Le 30 juin, 1886.

Le Surintendant de l'Instruction publique, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 40e Victoria, chap. 6, section II, sous-section 47, a accordé le 30 juin, le diplôme d'ingénieur civil à M. Aquilas Tremblay, avec grande distinction; à MM. Edgar Lefebvre, Julien Charbonneau, Napoléon Fontaine et Auguste Houdet, avec distinction; à M. Phydime Bourque, d'une manière satisfaisante.

PAUL DECAZES,

Secrétaire.

##### DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Avis de demande de délimitations, de municipalités scolaires, en vertu de la 5e section 41 Vict., ch. 6.*

Annexer à la municipalité scolaire de "Horswick" dans le comté de Châteauguay, les lots suivant tels que désignés sur le cadastre, savoir: les lots 89 et 99, 402 à 409, 444 à 448, tous inclusivement, de la paroisse de "Ste-Martine," et les lots 100 à 117, 342 à 359, 410 à 443, tous inclusivement, de la paroisse du Très-Saint-Sacrement.